

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD413

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« par les »

le mot :

« aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.